

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 782

38 – ISÈRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE GRENOBLE

Ventes et cessions

489 869 321 RCS Grenoble.

SERA.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 28500.00 EUR.

Adresse : 17, Chemin De la Dhuy, 38240 Meylan.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale : Sera, société par actions simplifiée au capital de 28.500 euros, dont le siège social est situé à Meylan (38240) – 17, Chemin de la Dhuy, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 489 869 321, société absorbante : Ingesecu, société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros, dont le siège social est situé à Lyon (69003) – 15, Rue des Cuirassiers, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 877 674 366, société absorbée - Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue Actif : 497.731 €. Passif : 1.013.254 €. Rapport d'échange des droits sociaux : En application de l'article 710-2 du Plan Comptable Général, une fusion sans échange de titres est une opération correspondant à l'absorption par une entité d'une ou plusieurs de ses filiales détenues à 100% ou une opération dans laquelle les titres de l'entité absorbante et de l'entité absorbée sont détenus en totalité par une même entité. Conformément à ce qui précède, la Fusion sera une fusion sans échange de titres dans la mesure où les titres de la Société Absorbée sont détenus par la Société Absorbante. Montant prévu de la prime de fusion : néant Date du projet commun de fusion : 27 juin 2025 Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante: au Greffe du Tribunal de Commerce de Grenoble le 2 juillet 2025 pour SERA et au Greffe du Tribunal des activités économiques de Lyon le 1er juillet 2025 pour INGESECU. Pour avis..